



A l'attention des apnéistes et de leurs encadrants

Bonjour,

Merci de prendre en compte les conditions spécifiques à la reprise des activités de la Commission Apnée Lifras valable à partir du **29 juillet**.

Nous insistons sur ce qui a déjà été mentionné par la Lifras pour l'ensemble des activités de plongée : en cas de doute sur sa situation médicale il faut s'abstenir car négliger ou cacher la situation médicale réelle du plongeur pourrait conduire à un refus de prise en charge par l'assurance en cas d'accident.

Les règles suivantes ont pour but de permettre aux plongeurs du groupe 3 de replonger en minimisant les risques :

- Les gestes barrières, destinés à lutter contre la contamination, seront respectés.
- L'apnée peut reprendre aux mêmes conditions que la plongée bouteille. Il est recommandé aux apnéistes de rester dans un premier temps largement en deçà de leurs performances habituelles, tant en terme de profondeur que de durée.

Lors des trois premières sorties, la profondeur sera limitée :

- Max 75% de la profondeur autorisée en fonction du brevet (donc si le brevet autorise 20m, ne pas dépasser 15m).
- Maximum absolu de 30m quel que soit le brevet.

Après 3 séances sans aucun incident, et subjectivement confortables, la profondeur maximale autorisée peut à nouveau être atteinte, y compris progressivement au-delà de 30m.

- Les épreuves pour l'obtention des brevets et titres sont autorisées.
 - Lors du remorquage, chacun gardera son masque sur le visage.
 - Tout passage d'épreuves sera précédé des plongées de réadaptation indispensables.
- **L'organisation doit permettre de répondre aux normes de distanciation sociale dans le cas de personnes ne faisant pas partie de la même bulle sociale. Cela peut se traduire par une récupération à une distance adéquate, avec ou sans bouée secondaire.**
- Nous insistons sur l'importance pour l'apnéiste de vérifier la disponibilité de la chaîne de secours dans le cadre de l'évaluation des risques de la pratique.

Lifras asbl - Rue Jules Broeren 38 - 1070 Bruxelles - Tél. : +32(0)2/521.70.21 - Fax : +32(0)2/522.30.72



- L'apnéiste qui est remonté fera sa récupération à distance de sécurité de son binôme. La préparation à l'apnée s'effectuera avec ou sans tuba mais à distance de sécurité préconisée.
- Les apnéistes qui assurent la sécurité, garderont pendant toute la durée de l'activité le masque sur le visage et au maximum l'embout du tuba en bouche.
- La composition des palanquées sera faite dans le respect des conditions fixées par le gouvernement. Cette mesure est valable jusqu'à modification des mesures de déconfinement.
- Chacun veillera à la désinfection de tout le matériel qu'il a utilisé, à l'issue de la sortie.
- La compétition est actuellement interdite.

Ce plan entre en vigueur à partir du **29 juillet 2020**.

Bonnes plongées à tous et toutes, en toute sécurité !

Pour la commission Apnée,
 Andy BUHL
 Président